



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

Rue,  
Le mercredi 8 juillet 2020

Le Président,

à

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par : Isabelle MOUZE-ESTEVEES  
Directrice générale des services  
tél. 03 22 27 27 11  
[isabelle.mouzeesteves@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:isabelle.mouzeesteves@ponthieu-marquenterre.fr)  
Maud LECUYER  
Responsable de service  
tél. 03 22 27 27 12  
[maud.lecuyer@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:maud.lecuyer@ponthieu-marquenterre.fr)

**Objet : Convocation à la première réunion du conseil communautaire à la suite du renouvellement général des conseils municipaux – application de la loi du 22 juin 2020 – présence du public admise mais en nombre limité à 50 places**

Madame, Monsieur,

Je vous convie à participer à la réunion d'installation du conseil communautaire, qui se tiendra, pour des raisons de respect des consignes sanitaires, le :

**Mercredi 15 juillet 2020 à 13 h 30**

**au gymnase de Crécy sis à Crécy en Ponthieu (à côté du collège)**

Les mesures de distanciation sociales seront appliquées. Je vous invite, par mesure d'hygiène, à prendre votre stylo, et vous doter d'un masque.

En annexe figurent l'ordre du jour et la note de synthèse des délibérations.  
Je compte sur votre présence à cette réunion importante.

Si vous n'avez pas la possibilité d'assister à cette rencontre, je vous saurais gré de bien vouloir vous faire représenter par votre suppléant, pour les communes de moins de 1000 habitants uniquement, et de lui transmettre l'ensemble des documents ; ou de donner pouvoir à un autre délégué titulaire (ceci vaut pour toutes les communes).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Claude HERTAULT



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

## POUVOIR (1)

Je soussigné.e ..... donne pouvoir à  
.....

de me représenter à la réunion convoquée pour le 15 juillet 2020 à 13 h30, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à ..... le .....202...

Bon pour pouvoir et signature

### (1) Pour rappel :

- Pour les communes n'ayant qu'un délégué titulaire, le délégué titulaire est suppléé par son délégué suppléant, mais si toutefois le délégué suppléant était indisponible, le pouvoir peut être donné à un autre délégué titulaire du conseil communautaire.

- Pour les communes ayant au moins 2 délégués titulaires (par conséquent pas de délégué suppléant), le pouvoir peut être donné à tout autre délégué titulaire du conseil communautaire.

**1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2020**

**2 – Compte rendu au conseil sur les décisions prises par le président en temps de crise**

**3 – Installation du conseil communautaire**

A- Installation des nouveaux élus

B- Election du président

C – Détermination du nombre de vice-président et composition du bureau communautaire

D - Elections des vice-présidents

E – Lecture de la Charte de l’Elu Local

F – Délégation de pouvoir du conseil communautaire au président (article L 5211-10 du Code général des collectivités locales)

G – Détermination du nombre des commissions thématiques (article L 2122 du Code général des collectivités locales)

**4 – Délibérations courantes**

A – Instauration de la Prime Covid-19

**5 - Questions diverses**

Information sur la date de la prochaine séance de conseil communautaire